

Vote par procuration

Commune de Retiers

Vous allez être absent le jour d'une élection (présidentielle, législatives, municipales, départementales, régionales...) ou d'un référendum ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration de vote. Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt.

En savoir